



HAL
open science

Description "communicative" des déterminants français en vue de la didactisation

Lidia Lebas-Fraczak

► **To cite this version:**

Lidia Lebas-Fraczak. Description "communicative" des déterminants français en vue de la didactisation. Recherches en Didactique des Langues et Cultures - Les Cahiers de l'Acedle, 2009, 6 (2), <http://acedle.org/spip.php?article2574>. hal-00910782

HAL Id: hal-00910782

<https://hal.science/hal-00910782>

Submitted on 28 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Description « communicative » des déterminants français en vue de la didactisation

Lidia Lebas-Fraczak

Université de Clermont-Ferrand II, France

Résumé

L'emploi des déterminants constitue l'une des difficultés majeures pour les apprenants et les locuteurs non natifs du français. Les descriptions grammaticales de référence peuvent être considérées comme en partie responsables, adoptant et transmettant la vision selon laquelle les morphèmes grammaticaux sont dotés de sens précis qui reflètent des caractéristiques du monde réel.

Après une revue critique des critères habituels utilisés par les grammaires pour aborder les articles, nous présentons les principes théoriques fondant notre analyse, consistant à remplacer la vision sémantique et réaliste de la langue par une vision pragmatique et constructiviste, se voulant réellement « communicative ». Nous commençons l'analyse par nous pencher sur la fonction générale du déterminant, ce qui permet de mieux aborder les cas d'absence de déterminant. Nous proposons ensuite une description différentielle des articles défini, indéfini et partitif selon les critères pragmatiques de « présupposition » et de « particularisation », qui se montrent également utiles pour analyser le déterminant démonstratif.

Mots-Clés

déterminants, articles, communication, pragmatique, construction du sens

1. Introduction

La maîtrise de l'emploi des déterminants, et notamment des articles, constitue l'une des difficultés majeures des apprenants de FLE. Cette difficulté se confirme, entre autres, par le fait que les locuteurs non natifs ayant atteint une très bonne compétence générale en français, y compris les étudiants spécialistes avancés et même des enseignants de FLE, continuent à produire des séquences « article + nom » inadaptées. On observe en particulier le suremploi de l'article défini, au détriment de l'article indéfini, ainsi que des difficultés concernant l'emploi de l'article partitif. L'une des causes du problème réside dans les règles grammaticales de référence et dans la vision de la langue qu'elles sous-tendent. Cette vision implique que la langue sert à décrire directement la réalité, ce qui entraîne que les différents éléments langagiers, y compris les morphèmes grammaticaux, sont envisagés comme reflétant des caractéristiques de choses et de faits réels.

Afin de sortir de cette impasse, nous proposons de faire entrer dans la didactique des déterminants (et du FLE en général) une conception pragmatique, constructiviste et réellement communicative de la langue. Une telle conception consiste à considérer que les éléments langagiers ne servent pas à véhiculer des sens précis pour décrire des fragments de

la réalité, mais à *construire* du sens dans le discours. Cette construction implique, d'une part, l'interaction entre les locuteurs, car elle n'est pas le fait du seul locuteur mais également de l'interlocuteur, dont la nécessaire prise en compte influe sur le choix des formes lors de la production d'énoncés. La construction de sens implique, d'autre part, l'interaction entre les différents éléments langagiers dans le discours (avec la participation de facteurs non-verbaux), car un élément n'est jamais à lui seul responsable d'un sens ; il ne fait que *contribuer* à un sens. L'analyste se doit donc d'aborder les éléments langagiers dans leurs relations avec d'autres éléments et facteurs, au sein des « formes globales » que sont les énonciations authentiques et contextualisées.

Avant de proposer une description différentielle des articles défini, indéfini et partitif, fondée sur des critères pragmatiques, nous passons en revue les critères habituels des grammaires, en pointant leurs faiblesses. Nous nous penchons ensuite sur la fonction du déterminant en général, ce qui permet de mieux saisir les cas d'absence de déterminant. Nous intégrons à l'analyse des articles le déterminant démonstratif, à l'aide des mêmes critères pragmatiques.

2. Analyse critique des critères habituels

2.1. Opposition entre « déterminé » (article défini) et « indéterminé » (article indéfini)

*D'une manière générale, l'article défini se met devant les noms communs pris dans un sens complètement déterminé.*¹

Ce que signifie « déterminé » ou « complètement déterminé » n'est pas clair. Précisé auparavant ? Décrit dans l'énoncé ? Les apprenants ont tendance à privilégier cette deuxième interprétation, qui se trouve confortée par des affirmations comme celle-ci :

*[L'article défini] marque devant le nom que celui-ci va être suivi d'un élément qui le déterminera.*²

Or, la fonction de l'article défini n'est pas d'annoncer un élément qui déterminera le nom (tel qu'un adjectif ou une proposition relative). L'intériorisation d'une telle règle explique le suremploi par les apprenants étrangers de l'article défini dans des énoncés comme celui-ci : *Une monnaie unique pourrait causer les conséquences très sérieuses, si la société ne la veut pas* (apprenant anglophone, cf. Larrivée, 2004).

*[L'article indéfini] désigne un objet réel mais mal défini, pas encore nettement identifié (...).*³

Il est difficile de justifier cette règle pour des exemples comme : *cette copie est une catastrophe*. Il ne s'agit sûrement pas ici d'une catastrophe « réelle », qui serait, en outre, « mal définie, pas encore nettement identifiée ». On est en présence d'une évaluation subjective, d'une construction énonciative.

¹ Grevisse, 1995, p. 86.

² Popin, 1993, p. 67.

³ Baylon & Fabre, 1995, p. 12.

*L'article indéfini indique que l'être ou l'objet nommé est présenté comme non précisé, non déterminé, non encore connu.*⁴

La caractéristique « non précisé, non déterminé » est contredite par des exemples comme *Le personnage évoqué dans le titre est un enfant de onze ans, Tridarir*⁵, ou l'énoncé fournit des précisions sur le référent (son âge et son nom). En revanche, « non encore connu » renvoie à un état des connaissances *avant* l'énoncé. Cependant, le critère de « connu/inconnu » est également critiquable, comme nous allons le voir.

2.2. Opposition entre « connu » (article défini) et « inconnu » (article indéfini)

*[L'article défini] suppose que l'identité du substantif (...) est connue et il lui procure un sens déterminé.*⁶

« L'identité du substantif » (ou plutôt celle du référent...) ne doit pas nécessairement être connue (de l'interlocuteur) pour que l'article défini puisse être employé. Par exemple, l'énoncé *J'ai mal dormi parce que le chien de mon voisin a aboyé toute la nuit* est acceptable même si l'interlocuteur ne connaît pas « l'identité » du chien ou celle du voisin. Ce n'est pas tant une « connaissance » qui est en jeu mais une présupposition, selon laquelle il est normal pour un voisin d'avoir un chien. Le même type d'énoncé avec *le tigre* nécessiterait l'ajout d'une explication, de préférence en amont (par exemple : *Figure-toi que j'ai un voisin qui a un tigre*), qui passerait par l'emploi de l'article indéfini, introduisant un référent non présupposé.

*L'article défini vise un substantif connu : - connu pour être unique (...)
- connu, pour quelque raison que ce soit, ou supposé connu, par le locuteur ou par le locuteur et le destinataire (...).*⁷

La formulation « connu pour être unique » pose également problème (cf. aussi plus loin) car le référent réel ne doit pas nécessairement être « unique » pour que l'article défini soit possible. Par exemple : *Je me suis cogné contre le coin de la table*. En outre, suggérer que l'emploi de l'article défini peut dépendre de la connaissance du locuteur *seul* ne se justifie pas. Par exemple, dans *Un ami m'a dit...*, le locuteur connaît forcément la personne dont il parle, or c'est l'article indéfini qui est employé.

Contrairement à ces règles, l'article indéfini peut très bien être employé pour un référent réel « connu » (aussi bien du locuteur que de l'interlocuteur). Par exemple : (...) *que François Bayrou ne soit instrumentalisé par un Nicolas Sarkozy toujours désireux d'accroître son influence*⁸. En fait, ce qui n'est pas connu, ou plutôt pas présupposé, n'est pas le référent réel, Nicolas Sarkozy, mais le référent tel qu'il est construit dans l'énoncé par le locuteur, c'est-à-dire *Nicolas Sarkozy toujours désireux d'accroître son influence*. On voit à quel

⁴ Grevisse, *ibid.*, p. 87.

⁵ www.lire.fr/critique.asp/idC=36409/idR=218/idG=3

⁶ Béchade, 1992, p. 239.

⁷ Baylon & Fabre, *ibid.*, p. 16.

⁸ www.lexpress.fr/actualite/politique/sursaut-ou-sursis_490065.html

point il est important de clarifier la nature (« énonciative » donc et non pas « réelle ») du référent correspondant à une expression nominale.

*L'article indéfini (...) indique que le nom possède un référent réel, celui dont le locuteur veut parler, mais ce référent n'est pas identifiable par le destinataire.*⁹

Parler de « référent réel » pose problème, de même que de référent qui « n'est pas identifiable ». Dans l'exemple avec *un Nicolas Sarkozy...*, le « référent réel » est parfaitement « identifiable ». Dans l'exemple *cette copie est une catastrophe*, on constate qu'il est absurde de s'intéresser à la possibilité ou non « d'identifier » la *catastrophe*.

2.3. Opposition entre « unique » (article défini) et « un parmi d'autres » (article indéfini)

*[L'article défini] est utilisé devant les noms qui désignent une personne ou une chose unique.*¹⁰

L'exemple cité plus haut, *Je me suis cogné contre le coin de la table*, montre l'inefficacité de cette règle. Ce n'est pas non plus le critère de « unique » qui permettra facilement de comparer l'emploi des articles défini et indéfini dans les expressions comme *un ciel bleu* et *le ciel bleu*.

*[L'article indéfini] est utilisé devant des noms qui désignent une personne ou une chose parmi d'autres personnes ou d'autres choses.*¹¹

Ce que veut dire exactement « une chose parmi d'autres » n'est pas clair. Pour les exemples comme *un Nicolas Sarkozy toujours désireux d'accroître son influence* ou *cette copie est une catastrophe*, il serait inadapté de paraphraser par *un Nicolas Sarkozy parmi d'autres* ou *une catastrophe parmi d'autres*.

2.4. Opposition entre « comptable » (article indéfini) et « non comptable » (article partitif)

*[L'article partitif] est utilisé devant un nom concret ou abstrait non comptable.*¹²

Tous les articles peuvent être utilisés avec les noms « non comptables », et ce n'est donc pas un critère valable pour cerner la spécificité de l'article partitif. Par exemple : *C'est une neige parfaite pour un skieur débutant* ; *Tu as vu la neige sur le Puy de Dôme ?* ; *Epicure ne recommande que des plaisirs prudents et modestes*. L'emploi de l'article partitif (comme d'un autre) n'est pas directement et strictement contraint par la nature sémantique du nom, comme en témoignent les emplois de cet article avec des noms « comptables ». Par exemple : *Il a reçu de la visite* ; *Ça, c'est de la voiture !*

⁹ Popin, J., *ibid.*, p. 55.

¹⁰ Boularès & Frérot, 1997, p. 8.

¹¹ Boularès & Frérot, *ibid.*, p. 12.

¹² Boularès & Frérot, *ibid.*, p. 14.

2.5. Opposition entre « partie » (article partitif) et « tout » (article défini)

*L'article partitif est celui qui se place devant le nom des choses qui ne peuvent pas se compter, pour indiquer qu'il s'agit d'une partie seulement ou d'une certaine quantité de ce qui est désigné par le nom.*¹³

*(...) l'article partitif marque un prélèvement indéterminé (...)*¹⁴

*L'article partitif s'emploie devant les noms non comptables. Il signifie qu'on prélève une quantité indéterminée : - d'un référent massif, continu (...) ou - d'un référent générique ou abstrait (...).*¹⁵

Il est difficile de défendre l'idée de « partie d'une quantité » ou de « prélèvement d'une quantité » pour les emplois comme *Il y a de la neige sur le Puy de Dôme ; Il a reçu de la visite ; C'est de la jalousie ; Ça, c'est de la voiture !*

*[L'article partitif] sert à désigner une certaine quantité d'une matière ou une partie d'une notion.*¹⁶

Le locuteur s'intéresse-t-il vraiment à la quantité (partielle) de *neige* en informant qu'il y a *de la neige* à tel endroit ? Ou à la quantité de *visite* en disant que quelqu'un a reçu *de la visite* ? La langue française dispose des moyens spécifiques pour exprimer un sens « quantitatif » ; par exemple : *peu / un peu / beaucoup / plein / des tonnes de neige... ou une / plusieurs / quelques visite(s)*. En outre, on peut se demander à quoi peut correspondre « une partie d'une notion ». Si une telle conceptualisation satisfait des linguistes, elle reste très abstraite et difficile à lier avec une intention communicative, et donc peu utile pour un apprenant étranger.

*[L'article défini est utilisé devant] « les noms qui désignent un ensemble, un tout ».*¹⁷

La fonction de l'article défini n'est pas de marquer une « quantité totale » car, par exemple, *Les hôtels se multiplient dans les Alpes* ne veut pas dire *tous les hôtels*. Un GN défini peut renvoyer, en réalité, à une « partie ». C'est le cas, par exemple, dans *Les étudiants ont affiché un tract dans le hall*. La langue française possède des moyens lexicaux pour exprimer l'idée d'un ensemble, d'un tout, comme par exemple : *tout, tous, la totalité, entier...* Cette idée ne doit donc pas être associée à l'article défini.

3. Principes théoriques de base

3.1. Caractère « construit » d'un sens

Le sens n'est pas considéré comme un contenu pré-existant qu'un énoncé ne ferait que transmettre à l'aide de formes linguistiques appropriées, mais comme étant *construit dans*

¹³ Grevisse, *ibid.*, p. 88.

¹⁴ Popin, *ibid.*, p. 56.

¹⁵ Eluerd, 2002, p. 52/53.

¹⁶ Boularès & Frérot, *ibid.*, p. 14.

¹⁷ Boularès & Frérot, *ibid.*, p. 8.

l'énoncé. Selon la formulation de B. Victorri et C. Fuchs, le sens ne se réduit pas « à une correspondance directe avec des objets et des événements du monde extérieur » car « les énoncés-occurrences construisent par eux-mêmes leur propre monde » (1996, p. 192). Ce point de vue est partagé par nombreux linguistes, par exemple, J.-J. Franckel et D. Paillard, qui, en présentant la théorie énonciative de A. Culioli, soulignent que « la valeur référentielle [d'un] énoncé n'est pas un donné, mais un construit » (1989, p. 52).

Ainsi, dans une situation communicative donnée, le locuteur choisit une certaine façon de parler d'une chose, d'une personne ou d'un fait, en construisant une certaine image, en s'impliquant et en impliquant l'interlocuteur d'une certaine façon. Par exemple, un parent pourra dire à l'autre parent au sujet de leur fille : *Marie / la petite / ta fille / ta fille chérie / cette fille...* Ce qui est intéressant pour l'analyse linguistique, ce n'est pas d'étudier le lien entre une expression et telle chose, telle personne ou tel fait, mais d'expliquer comment cette expression contribue à la construction d'un sens, et en relation avec quels autres éléments. C'est pour cela que nous n'assimilons pas le terme « référent » à « objet réel » (ni d'ailleurs à « objet mental » qui soit indépendant de la construction énonciative).

Cela mène à écarter le point de vue selon lequel les déterminants indiquent (ou reflètent) directement des propriétés de « choses réelles », telles que la nature « (in)dénombrable », la quantité « (in)définie » ou « partielle/totale », ou encore le fait que la chose en tant que telle soit « (in)connue ». D'ailleurs, s'agissant de morphèmes grammaticaux et non lexicaux, il est d'autant moins approprié d'essayer de préciser leur sens (en effet, une question du type « que signifie l'article *le* ? » semble moins pertinente que pour un nom, un adjectif ou un verbe). Ainsi, il convient plutôt d'essayer de préciser les *fonctions* des articles dans la *construction de sens*.

3.2. *Prise en compte de la communication*

La communication étant conçue comme une interaction visant la construction commune (intersubjective) du sens¹⁸, sa prise en compte constitue le volet pragmatique de l'approche. Les choix linguistiques du locuteur ne sont pas déterminés uniquement par son intention communicative mais également par la prise en compte de la compréhension de l'interlocuteur. Le but d'un acte de communication étant de faire converger l'intention communicative et l'interprétation vers un sens commun.

3.3. *Fonction générale du déterminant*

Nous allons donc considérer que le rôle d'un déterminant est de contribuer à la construction d'un référent.¹⁹ Avec un déterminant, le nom acquiert un statut « plus important » que sans déterminant : le statut de référent, comme nous l'illustrerons dans la section suivante. Nous proposerons ensuite une analyse différentielle des articles, en considérant que chaque type d'article précise différemment le statut du référent : avec l'article *le/la/les*, le référent est « présupposé », avec l'article *un/une/des*, outre la « non-présupposition », le référent est

¹⁸ Cf. (Volochinov/Bakhtine, 1977 ; Gardiner, 1932 ; Jacques, 1985 ; Victorri et Fuchs, 1996 ; Douay 2000).

¹⁹ Ce qui fait que l'analyse des différents déterminants sera forcément différente d'une analyse qui voit dans le déterminant un outil pour « pour identifier le référent extralinguistique » (Charolles, 2002, p. 52).

« particularisé », tandis que l'article *du/de la* indique le statut « non-présupposé » et « non-particularisé » du référent.

Le tableau ci-dessous résume cette analyse :

Tableau 1 – Critère pragmatique pour l'analyse différentielle des articles.

Article	Référenciation	Présupposition	Particularisation	Exemples
aucun	-			<i>le droit de <u>visite</u></i> <i>un verre à <u>vin</u></i>
<i>du / de la</i>	+	-	-	<i>Il a reçu <u>de la</u> visite</i> <i>Nous avons bu <u>du</u> bon <u>vin</u></i>
<i>un / une / des</i>	+	-	+	<i>Il a reçu <u>une</u> visite</i> <i>Nous avons bu <u>un</u> bon <u>vin</u></i>
<i>le / la / les</i>	+	+	-	<i><u>La</u> visite (de sa fille) a été courte</i> <i>J'aime <u>le</u> vin</i>

4. Absence d'article : différents facteurs de « non-référenciation »

On peut évoquer trois principales raisons pour lesquelles un nom ne donne pas lieu à un référent et possède donc un statut « moindre » (non focalisé) qu'un nom accompagné d'un déterminant :

1. parce qu'il s'agit de signifier une « non existence » : *Il n'a pas de voiture, Je ne bois pas de vin, un manque de patience, un défaut d'expérience, l'absence d'article*²⁰ ;
2. parce que le nom est employé « en mention », c'est-à-dire que le signe se désigne lui-même²¹ : *L'anonymat n'est pas forcément synonyme de solitude, Que comprends-tu par bonne affaire ?* ;
3. parce que le nom sert à compléter « autre chose » ; il contribue à la description d'un « référent » ou d'un « procès » mais ne constitue pas lui-même un référent indépendant :
 - complément d'un nom : *un billet de train, un verre à vin, une maison en bois* ;
 - attribut : *Marie est médecin, Cette table me sert de bureau, Quand la couleur devient lumière, Internet comme support et outil* ;
 - apposition : *Michel Polacco, directeur de France Info* ;
 - noms coordonnés ou juxtaposés : *Parents, enseignants et enfants se mobilisent pour l'école* ;

²⁰ Il faut signaler que certains linguistes considèrent l'élément *de* dans telles expressions comme un déterminant (ex. Melis, 2003, p. 126), ce qui n'est pas notre point de vue.

²¹ Cf. Rey-Debove, 1978.

- complément d'un verbe : *Nous attendons confirmation, Le stagiaire donne satisfaction, Je le ferai avec plaisir.*

On trouve chez Riegel *et al.* (1999) l'explication suivante :

En résumé, l'absence de déterminant apparaît tantôt en rapport avec une détermination forte (c'est le cas des noms propres, des apostrophes, des compléments de temps et de lieu), tantôt au contraire comme la marque d'actualisation incomplète du nom, le GN ayant alors une valeur attributive et non référentielle (cas des attributs, des appositions, des compléments de nom). (ibid., p. 167)

Notre description a l'avantage de se passer de formulations abstraites telles que « actualisation » et de s'appliquer à tous les cas en évitant le regroupement de sens contradictoires (« détermination forte » et « actualisation incomplète »). En effet, elle s'applique également aux cas des noms propres et des apostrophes, là où il ne s'agit pas de *construire* un référent (à la différence par exemple, de ce qu'on a dans *un Nicolas Sarkozy toujours désireux d'accroître son influence*, où un nouveau référent est construit à partir d'un nom propre). Par ailleurs, notre conceptualisation permet d'expliquer les raisons de l'absence d'article ou de la présence d'un article au sein des mêmes contextes syntaxiques (attribut, apposition, complément du nom, coordination, complément du verbe), en faisant intervenir le critère de différence de statut du nom : soit le nom ne sert qu'à « compléter » autre chose, soit il constitue un référent à part entière, auquel on s'intéresse pour lui-même. On peut comparer les exemples suivants :

Complément du nom :

- *Il mène une vie de moine* : on ne parle pas d'un moine mais d'un style de vie.
- *Ce livre raconte la vie d'un moine* : on s'intéresse à un moine (et à sa vie).
- *un verre à vin* : un type de verre.
- *un verre avec du vin* : on s'intéresse à un verre *et* au vin qu'il contient.

Attribut :

- *Célestine est médecin et travaille avec MSF dans la clinique de Mathare, à Nairobi²²* : le propos se focalise sur le référent, *Célestine*, l'attribut *médecin* contribue à sa caractérisation.
- *Cleo est un bon médecin, qui se bat toujours pour que ses patients soient traités de la meilleure manière qu'il soit²³* : la caractéristique *bon médecin*, de nature « évaluative », a un statut plus important ici que l'attribut *médecin* plus haut²⁴. Cela est confirmé par la suite de l'énoncé, qui explique pourquoi le locuteur considère *Cleo* comme *un bon médecin* et montre ainsi que ce nom-attribut constitue une partie focalisée du propos.

²² www.msf.fr/2008/12/12/1126/sida-le-temoignage-de-celestine-karangi-medecin-msf/

²³ blog.francetv.fr/BABABE-Loti/index.php/2007/02/26/48001-le-dernier-roi-decosse

²⁴ C. Fuchs et A. M. Léonard (1980) parlent de « construction d'une occurrence ».

- *Idi Amin Dada est un plaisantin avec qui il vaut mieux ne pas trop plaisanter²⁵*. On ne dirait pas *est plaisantin* car, s'agissant d'un attribut « évaluatif » (tout comme *bon médecin*), cet attribut doit recevoir plus de focalisation qu'un attribut « non évaluatif » (comme *médecin*).

Apposition :

- *Michel Polacco, directeur de France Info, « dialogue » avec ses auditeurs²⁶* : priorité est donnée au nom de la personne et non à sa fonction de directeur.
- *Giovanni Maria Vian, le nouveau directeur de L'Osservatore Romano parle de sa vie²⁷* : la fonction de directeur reçoit plus de focalisation ici, étant considérée sans doute comme plus informative pour les lecteurs français que le nom de la personne (d'autant plus qu'il s'agit d'un *nouveau* directeur)²⁸.

Coordination :

- *Les jeux coopératifs allient plaisir de jouer et valeur éducative²⁹* : les deux GN forment un groupe (cf. le verbe *allier*) et non deux référents envisagés indépendamment ; ils « se complètent » mutuellement, ou « complètent » le groupe qu'ils constituent.
- *Acceptation de soi-même et des différences d'autrui afin de lutter contre la violence et l'exclusion dans le milieu scolaire³⁰* : ici les deux noms sont envisagés comme deux référents indépendants ; on pourrait dire : « la violence d'une part et l'exclusion d'autre part », ou : « aussi bien la violence que l'exclusion ».

Complément du verbe :

- *Si ce document répond à vos attentes et vous donne satisfaction...³¹* : on pourrait paraphraser par *vous satisfait*, ce qui montre que le nom *satisfaction* n'est pas envisagé (focalisé) séparément du procès qu'il constitue³².
- *L'école n'est pas un jeu vidéo qui donne une satisfaction immédiate³³* : *satisfaction* est ici plus focalisé car il s'agit de faire remarquer que l'école n'apporte pas un type particulier de satisfaction. On constate qu'une paraphrase de ce GN au moyen du verbe *satisfaire* ne serait pas pertinente ici car elle détruirait sa focalisation/référenciation³⁴.

²⁵ lannilicious.skyrock.com/1876544037-Jim-Carrey-est-un-sacre-rigolo.html

²⁶ www.acrimed.org/article2290.htm

²⁷ eucharistiemisericor.free.fr/index.php?page=0811078_osservatore_romano

²⁸ Ces emplois sont différenciés par C. Fuchs et A. M. Léonard (1980) en termes de « propriété » vs « identification stricte ».

²⁹ www.idees-parents.com/Jouons-ensemble-40-jeux-de-groupe

³⁰ www.educationpopulaire93.fr/spip.php?article142

³¹ www.takin-asso.org/article.php3?id_article=14

³² C. Fuchs et A. M. Léonard (1980) parlent de « notion prédicative ».

³³ www.alamemeetoile.net/Comment-motiver-les-eleves.html

³⁴ Selon C. Fuchs (1988), paraphraser d'une manière pertinente implique de restituer « ce dont il s'agit » dans l'énoncé, donc ce qui est focalisé.

5. Analyse différentielle des articles

Les fonctions des articles « défini », « indéfini » et « partitif » peuvent être distinguées selon deux critères : la (*non-*)*présupposition* et la (*non-*)*particularisation*, indiquant le statut du référent que le locuteur tient à faire remarquer à l'interlocuteur.

5.1. Critère de présupposition

La pertinence de la notion de présupposition pour l'analyse des articles « définis » (ou « déterminants forts ») est assez largement reconnue par les linguistes. Certains l'associent avec l'idée « d'unicité » et considèrent que les « descriptions définies (...) véhiculent une présupposition existentielle d'unicité » (Charolles, 2002, p. 83 ; cf. aussi Kleiber, 1983).

Pour expliquer ce qu'est la présupposition, on peut s'inspirer de la définition de R. C. Stalnaker (1978)³⁵, selon laquelle les présuppositions sont des propositions (dans le sens « contenus informationnels ») qui sont prises pour acquises par le locuteur et font ainsi partie de l'arrière-plan d'un acte de communication, sur lequel s'appuie la partie « posée » de l'énoncé. C'est un « terrain commun » (« common ground ») des locuteurs. Cependant, il ne s'agit pas nécessairement d'une « connaissance » commune précise. Selon R. C. Stalnaker, l'interlocuteur peut présupposer toute proposition qu'il trouve utile d'admettre pour les besoins de la communication, à condition qu'il soit prêt à admettre également que son auditoire l'admettra avec lui. Selon la formulation de O. Ducrot, les présupposés d'un énoncé « doivent constituer des indications que le locuteur présente comme hors de cause, comme incontestables » (1968, p. 40). O. Ducrot précise, lui aussi, qu'il ne s'agit pas d'une « condition d'emploi », car « on forcerait [...] la réalité en disant que le locuteur fait comme si l'auditeur *possédait déjà* les informations que l'énoncé présuppose ». Car « ce que le locuteur fait semblant de supposer, c'est que l'auditeur, même s'il les ignore auparavant, acceptera d'emblée les présupposés, qu'il ne les mettra pas en question, qu'il les admettra sans contestation » (*ibid.*).

Ces formulations peuvent être synthétisées en disant qu'un contenu présupposé est censé être acceptable pour l'interlocuteur sans qu'une explication supplémentaire soit nécessaire. Nous l'avons vu avec le référent *le chien de mon voisin* qui ne nécessite pas d'explication, même si l'interlocuteur ne possède aucune connaissance sur le chien ni sur le voisin en question, à la différence, par exemple (dans un même contexte) d'un référent comme *le tigre de mon voisin*. On voit donc bien que « présupposé » ne veut pas dire « connu » (cf. aussi Charolles, 2002, p. 84), et qu'il est abusif de lier l'article défini avec l'idée de « connu » comme le font les grammairiens. Même si la notion de « présupposition » est moins évidente à appréhender que celle de « connaissance », elle peut être introduite et expliquée efficacement avec des exemples bien choisis, en prenant en compte les différentes sources possibles de la présupposition :

³⁵ Citée par J.-M. Marandin dans *Sémantico-pédie*,
http://www.semantique-gdr.net/dico/index.php/Pr%C3%A9supposition_du_locuteur.

- mention préalable (anaphore) : *Un chat très affamé rencontre sur un rocher un lézard. Il saute sur lui pour le manger. Mais le lézard lui conseille d'aller prendre un gros poisson. Le chat se rend à l'endroit indiqué (...)*³⁶ ;
- anaphore associative : *une installation typique pour une maison consiste à faire poser 20 à 30 m² de panneaux solaires sur le toit*³⁷ ;
- accessibilité visuelle (emploi déictique) : *tu tournes comme la voiture au niveau des deux bâtiments*³⁸ ;
- connaissances générales : *le chien de mon voisin* (on sait qu'un voisin peut avoir un chien) ; *Il s'est coupé les cheveux* (on sait que les humains ont des cheveux) ;
- connaissance spécifique : *Où tu as garé la voiture ?* (l'interlocuteur sait de quelle voiture il s'agit).

Nous analysons ci-dessous quelques autres exemples avec des référents présupposés (article « défini ») et non présupposés (article « indéfini » ou « partitif ») :

– (...) *Philip Roth, qui imagine une Amérique gagnée par le fascisme* (...) ³⁹

On peut comparer ce référent non présupposé (la non-présupposition concordant avec le sens de *imaginer* dans ce contexte) avec les référents présupposés *l'Amérique d'hier* et *l'Amérique d'aujourd'hui* (dans *l'Amérique d'hier face à l'Amérique d'aujourd'hui*⁴⁰), où la présupposition s'appuie sur la connaissance générale selon laquelle tout pays a une histoire et est censé évoluer.

Il n'est pas utile d'avoir recours à la notion « d'unicité » pour l'article défini (ni à la notion contraire de « un parmi d'autres » pour l'article indéfini), car il serait délicat d'opposer en ces termes, par exemple, *l'Amérique* dans *l'Amérique d'hier face à l'Amérique d'aujourd'hui* à *une Amérique* (*gagnée par le fascisme*). En effet, on peut dire, pour l'un comme pour l'autre emplois, qu'il n'y a objectivement qu'une Amérique (en tant que pays, qui est donc « unique ») ; on peut dire aussi, pour les deux, qu'on s'intéresse à « une Amérique parmi d'autres » (dans le sens : « parmi celles qu'il est possible de distinguer ou d'imaginer »). M. Charolles explique, en défendant l'idée d'unique pour l'article défini, que dans l'exemple *Le train arrive*, même s'il n'y a pas « un seul train possible », « il n'y en a qu'un qui fasse l'objet des préoccupations des participants » (2002, p. 92). Cependant, si l'on enlève la présupposition (car c'est elle qui permet de parler de « préoccupations des participants »), on peut dire également pour un énoncé comme *Regarde, il y a un train qui arrive* qu'il n'y a qu'un train qui fasse l'objet de la considération des interlocuteurs, et qu'il est donc « unique » pour cette raison.

³⁶ <http://www.conte-moi.net/conte.php?id=14>

³⁷ <http://www.greenunivers.com/2008/11/decollage-du-solaire-pour-les-particuliers-en-france-le-marche-va-tripler-en-2008966-815/>

³⁸ Corpus de K. Corpinot (Fraczak, 1998).

³⁹ livre.fnac.com/a1819913/Philip-Roth-Le-complot-contre-l-Amerique

⁴⁰ www.oboulo.com/nouveautes.html

– *L'homme vit dans le mensonge et il accumule autour de lui les livres comme de la paille.*⁴¹

Dans le cas des énoncés « génériques », ce qui est présupposé est une catégorie. Le premier référent ci-dessus correspond à la catégorie (présupposée) d'homme (en tant qu'être humain, et donc s'opposant à l'animal et non à la femme). Certains linguistes (ex. Martin, 1986) reconnaissent à l'article *le/la* une fonction « définitoire », à la différence de *les*. En effet, l'énoncé ci-dessus aurait probablement un sens moins « définitoire » (bien que toujours « catégoriel ») avec *les hommes* comme sujet. Avec *les livres*, on s'intéresse donc à une catégorie, sans viser de caractérisation « définitoire » (à quoi s'ajoute la nécessité sémantique de pluraliser). En outre, un emploi catégoriel avec *le/la/les* est « contrastif », ce qu'on pourrait verbaliser par « c'est cette catégorie-là qui nous intéresse et pas une autre »⁴². C'est pour cela sans doute que *les livres* est préféré ici à *des livres*. Car ce dernier, indiquant la « non-présupposition », n'apporterait pas un tel sens catégoriel-contrastif et, par là-même, ne permettrait plus de décrire (définir) l'homme par rapport aux livres (à ce qu'il en fait ou à ce qu'ils lui apportent). Quant au référent *de la paille*, il n'est pas présupposé car on ne s'intéresse pas à la catégorie ni à une occurrence présupposée de paille. Le critère pragmatique de présupposition semble suffisant pour différencier l'article « partitif » de l'article « défini » (ex. *de la paille* vs *la paille* ou *de la visite* vs *la visite*), et il n'est ni nécessaire ni utile d'avoir recours au critère sémantique de « quantité » ou de relation « partie/tout ».

Pour ce qui est de la différenciation des articles « partitif » et « indéfini », qui partagent le caractère « non-présupposant », nous montrerons plus loin qu'elle peut se faire efficacement à l'aide du critère de « particularisation ».

Afin de mettre en évidence, dans un contexte didactique, le lien des articles « indéfini » et « partitif » avec le statut non présupposé du référent (tel que ce référent est construit dans l'énoncé), il est commode de se servir de « phrases existentielles », notamment avec l'expression *il y a*. Comme le rappelle C. Beyssade, « de nombreux linguistes [...] ont soutenu que les GN définis étaient exclus des tours existentiels » étant donné qu'« asserter l'existence de quelque chose de présupposé serait non informatif »⁴³. Ainsi, on dira *Il y a un hérisson dans le jardin* ou *Il y a du vent aujourd'hui*. On peut élargir à d'autres prédications « introductives/non-présupposantes », par exemple avec le verbe *imaginer* (comme plus haut : *...imagine une Amérique...*), *créer* (ex. *Cela crée des facilités/des problèmes*), *proposer* (ex. *Il m'a proposé de l'aide*), *trouver* (ex. *Elle a trouvé un appartement*), etc.

Inversement, on peut appuyer l'idée de caractère présupposant de l'article défini à l'aide d'expressions « présupposantes », par exemple les interrogations en *où* (ex. *Où est le sucre ?*), ou bien les verbes tels que *retrouver*, *oublier* (ex. *J'ai retrouvé / oublié les clés*), *rendre* (*Il faut que tu rendes les livres à la bibliothèque*), etc.

⁴¹ Paul Claudel, *Tête d'or*.

⁴² L'idée de contraste ou d'opposition est souvent liée à l'article défini par les linguistes.

⁴³ *Sémanticlopédie*, http://www.semantique-gdr.net/dico/index.php/Existentielle_%28phrase%29

5.2. Critère de particularisation

Traditionnellement, les articles « indéfini » et « partitif » sont opposés selon le critère sémantique concernant la nature du nom : « comptable » vs « non comptable ». Toutefois, comme le font remarquer les linguistes, un même nom (et un même type d'objet que ce nom est censé exprimer) peut être présenté comme étant « comptable » (« discret ») ou « non comptable » (« massif », « dense »). M. Wilmet (2003), par exemple, parle de « perception discrète en restitution massive » (ex. *bouffer du curé, casser du flic*) et de « perception dense restituée numérativement » (ex. *un beurre salé, Qu'est-ce qu'un or pur ?*)⁴⁴. Mais, en s'éloignant ainsi de la vision purement objectiviste des grammaires, on devrait expliquer la raison d'être de ces « restitutions » discordant avec la « perception » de départ, ce qui s'avère être une difficulté. Pour le cas de « restitution massive », M. Wilmet évoque les effets de style, et au sujet de la « restitution numérative », à la question qu'il pose lui-même : « pour quelle raison ? » il répond « petit mystère, dont la clef échappe », en évoquant toutefois un rôle possible du caractérisant, comme par exemple dans : *un grand courage vs ?du grand courage (ibid., p. 212)*.

En effet, les grammaires proposent souvent la règle selon laquelle la présence d'une expression « caractérisante » (adjectif, proposition relative) entraîne l'emploi de l'article indéfini avec un nom « non comptable » ou « abstrait », à la place du partitif. Il vaut mieux, cependant, présenter cette distribution comme une tendance plutôt qu'une règle, étant donné certains emplois sans expression caractérisante comme *La regarder jouer est un plaisir*, et subordonner cette tendance à la visée de « particularisation », comme nous le ferons plus loin.

Il convient de préciser que le critère de « particularisation » ne doit pas être confondu avec le sens de « spécifique », comme opposé à « générique ». En effet, l'opposition « spécifique/générique » n'est pas utile pour différencier les fonctions des articles, dans la mesure où chaque article peut apparaître dans l'un comme dans l'autre sens (par exemple : *L'homme (...) accumule autour de lui les livres comme de la paille ; Les chats chassent des souris*).

En définissant la « particularisation » comme une opération dotant le référent d'un statut « particulier », nous renvoyons au sens intuitif de cet adjectif. On peut donc illustrer ce statut à l'aide de l'adjectif *particulier* ainsi que d'autres adjectifs ayant un sens « particularisant » (ex. *étrange, incroyable, exceptionnel*, etc.). On constatera que l'article indéfini s'associe mieux avec un tel adjectif que l'article « partitif », par exemple :

- *Paul a un talent exceptionnel / ?du talent exceptionnel*
- *Pierre gagne un fric fou / ?du fric fou*
- *Il y a un vent glacial / ?du vent glacial*

Il est important de souligner que ce n'est pas simplement la présence d'un adjectif qui fait la différence, mais la présence d'un adjectif « particularisant », car certains adjectifs peuvent apparaître avec l'un et avec l'autre articles, par exemple :

⁴⁴ Cf. aussi (Galmiche, 1987) pour une discussion sur les transferts entre « massif » et « comptable ».

- Nous avons bu du bon vin (du vin qui se trouvait être bon)
- Nous avons bu un bon vin (un cru particulier)
- Nous avons bu du vin rouge (du vin de la catégorie rouge)
- Nous avons bu un vin rouge (un cru particulier de rouge)

Les adjectifs *bon* et *rouge* n'ont pas, avec le substantif *vin*, de sens « particularisant », ce qui fait que leur emploi avec l'article partitif n'entraîne pas d'incohérence (comme ce serait le cas avec l'adjectif *exceptionnel*, par exemple : ?*Nous avons bu du vin exceptionnel*). On peut donc considérer que, dans les exemples ci-dessus, c'est l'article indéfini qui est le seul responsable de la « particularisation ».

Un adjectif (ou une expression adjectivale) peut également se situer sémantiquement à l'opposé de la particularisation, ce qui le prédisposera plus à apparaître en compagnie de l'article partitif, comme dans les exemples suivants :

- C'est de la torture pure et simple (une manifestation type de la torture) / ?*C'est une torture pure et simple* ;
- Je ne bois que de l'eau plate (type « banal » d'eau) / ?*Je ne bois qu'une eau plate* (à moins de vouloir dire « un type particulier d'eau plate »).

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la particularisation n'exige pas nécessairement la présence d'un adjectif. C'est notamment le cas dans les constructions attributives, comme par exemple : *Paul est un imbécile* ou *Tu es un amour*. On remarque que la particularisation indiquée par l'article indéfini accompagnant le nom-attribut porte en fait sur le sujet, étant donné que la fonction de l'attribut est de caractériser le sujet.

Il est pertinent également d'associer l'opération de « particularisation » avec la focalisation. Nous avons montré plus haut qu'un nom accompagné d'un déterminant a un statut plus important (celui de référent) qu'un nom sans déterminant. On peut considérer, cependant, que les différents déterminants n'apportent pas le même degré de focalisation. En effet, l'article indéfini permet de focaliser davantage le référent que ne le permet l'article partitif, comme le montrent les deux exemples ci-dessous, où il est clair que *une visite*, dans le premier, se situe plus au cœur du propos que *de la visite*, dans le second :

- *Les enfants d'une classe élémentaire ont reçu une visite : une personne de Handicap International leur a exposé ce que sont les mines antipersonnelles (...).*⁴⁵
- *Excusez-moi, je n'ai pas pu lire vos messages avant car j'ai reçu de la visite. Merci à tous.*⁴⁶

⁴⁵ cddp49.crdp-nantes.fr/actions.asp?dep=ML&IDinfos=331

⁴⁶ <http://forums.futura-sciences.com/maladies-genetiques-maladies-orphelines/11075-maladie-de-crohn-rch-294-print.html>

6. Intégration du déterminant « démonstratif »

Traditionnellement, on aborde le déterminant *ce* en s'intéressant au moyen par lequel est censée se faire « l'identification du référent », c'est-à-dire soit grâce au contexte linguistique immédiat, ce qui correspond à la valeur « anaphorique », soit grâce au contexte situationnel, ce qui correspond à la valeur « déictique ». Plusieurs analystes ont cependant remarqué la difficulté de rendre compte en ces termes de tous les emplois du déterminant démonstratif et ont proposé d'autres valeurs, comme « rupture », « contraste », « saillance » ou « subjectivité ». Un des problèmes soulevés par G. Kleiber (2006) au sujet de telles analyses consiste dans l'apparition de propriétés contradictoires (ex. anaphore-continuité / rupture), un autre concerne la difficulté à trouver une origine commune aux différents effets de sens proposés. G. Kleiber préconise, quant à lui, de « suivre la voie des démonstratifs de réactivation d'un référent de la mémoire longue » (*ibid.*, p. 21).

L'analyse dichotomique traditionnelle est, en effet, insatisfaisante car, outre l'existence d'emplois « insolites » (cf. Gary-Prieur et Noailly, 1996), elle ne permet pas de différencier réellement le démonstratif et l'article défini, y compris pour la valeur « déictique ». En effet, il est tout à fait possible d'employer l'article défini lorsqu'il s'agit de désigner un objet accessible à la perception de l'interlocuteur. Nous l'avons observé dans un corpus de descriptions d'itinéraires (Fraczak, 1998). Par exemple : *Vous voyez la place là-bas ? ; Vous voyez l'immeuble avec une rotonde rectangulaire ? ; Regardez l'entrée du parking là-bas*. Il est intéressant d'observer que, dans le corpus en question, le démonstratif n'apparaît pas dans les énoncés qui (comme ceux ci-dessus) servent à indiquer un repère visible afin d'amorcer la description d'un itinéraire. Cependant, le démonstratif peut s'avérer plus approprié que l'article défini lorsqu'il s'agit d'indiquer un repère-destination, comme dans l'extrait suivant :

- *Où habite-t-il ? - Vous voyez cette maison avec les plantes rouges qui grimpent sur la façade ; c'est là.*⁴⁷

Cette différence d'emploi peut être expliquée à l'aide du critère de « particularisation » : le statut d'un repère-destination étant « particulier » en cela que c'est lui qui intéresse les interlocuteurs « en particulier », à la différence d'un repère intermédiaire. On peut ajouter (et cela vaut également pour l'article indéfini) que la « particularité » est envisageable comme une différenciation (opposition, contraste) par rapport aux entités du même type (cf. Corblin, 1987). Cependant, M. Charolles précise que « la théorie du contraste ne fait pas de la coprésence d'un ensemble de référents du même type une condition d'emploi des démonstratifs » mais qu'« elle stipule simplement que le processus d'interprétation débouche sur un effet du type contraste » (2002, p. 120). Puisqu'il n'est pas systématiquement pertinent de mentionner ce à quoi le référent s'oppose, l'idée d'opposition (ou de contraste) elle-même n'est pas indispensable pour l'explication de la fonction du démonstratif. L'idée de « particularité », facilement accessible, nous semble-t-il, à un apprenant non linguiste, peut suffire.

Ainsi, nous proposons d'utiliser le critère de « particularisation » pour distinguer la fonction du démonstratif de celle de l'article défini, alors qu'ils partagent la caractéristique de

⁴⁷

« présupposition ». Concernant cette dernière, elle permet d'englober les caractéristiques « anaphorique » et « déictique », ainsi que celle liée à la « réactivation d'un référent de la mémoire longue » que préconise G. Kleiber. On peut analyser en ces termes l'extrait suivant d'une fable de la Fontaine (VIII, 22)⁴⁸ :

– *Quatre animaux divers (...) / Hantaient le tronc pourri d'un pin vieux et sauvage. / Tant y furent, qu'un soir, à l'entour de ce pin / L'homme tendit ses rets.*

La présupposition du référent *ce pin* est établie grâce au contexte préalable (*un pin...*), et sa particularisation, amorcée déjà dans ce qui précède, s'explique par toutes les caractéristiques qui contribuent à son statut « particulier » ; notamment, le fait que les animaux en question le fréquentaient, ce qui explique que c'est là que l'homme a mis des pièges. On pourrait paraphraser cela en disant : *L'homme a mis ses pièges autour de ce pin particulier, parce qu'il savait que...* Il est intéressant d'observer la possibilité de formuler cette information (en laissant toutefois de côté la présupposition du référent) avec l'article indéfini : *L'homme a mis ses pièges autour d'un pin particulier, parce que...*, alors qu'une formulation associant l'article défini et l'adjectif *particulier* pose problème : ?*L'homme a mis ses pièges autour du pin particulier, parce que...*

Ainsi, le déterminant démonstratif partage avec l'article défini la caractéristique de présupposition, et avec l'article indéfini la caractéristique de particularisation. On rejoint ainsi l'observation que « si le démonstratif a des propriétés communes avec l'article défini, il en a également avec l'article indéfini » (Gary-Prieur dans Gary-Prieur et Léonard, 1998, p. 16). On rejoint également le postulat selon lequel « *ce (...)* permet de présenter un objet comme étant rattaché aux personnes du discours » (*ibid.*, p. 18). En effet, l'accumulation des fonctions de « présupposition » et de « particularisation » dote ce déterminant d'un plus grand degré d'ancrage intersubjectif que les articles : la première par rapport à l'interlocuteur (car la présupposition l'implique fortement) et la deuxième par rapport au locuteur (car c'est lui qui conçoit/construit et fait remarquer des « particularités »). Il nous semble que la caractéristique de « particularisation » peut regrouper également les caractéristiques proposées par d'autres auteurs, par exemple la « saillance » ou la « subjectivité ». Cette dernière, par exemple, peut consister dans une « particularité » correspondant à l'attitude (ex. négative) du locuteur, comme dans : *Vas couper ces cheveux en premier, ça fait crasse*⁴⁹.

Notre analyse permet également d'expliquer le statut « plus adjectival » du démonstratif par rapport aux articles, ou l'intuition qu'il a une fonction « plus caractérisante »⁵⁰. En effet, en regroupant les fonctions de présupposition et de particularisation, il apparaît comme étant sémantiquement « plus riche » que les articles. Le tableau ci-dessous le visualise :

⁴⁸ Cet exemple est également cité par M.-N. Gary-Prieur (Gary-Prieur et M. Léonard, 1998).

⁴⁹ http://www.gamekult.com/forum/lire_n370183_page42/

⁵⁰ M.-N. Gary-Prieur considère que « contrairement aux articles, le démonstratif n'est pas seulement un actualisateur du nom ; il comporte aussi des éléments de caractérisation, qui justifient son classement dans la catégorie des adjectifs. » (*ibid.* : 12).

Tableau 2 – Intégration du déterminant démonstratif.

Article	Présupposition	Particularisation	Exemples
<i>du / de la</i>	-	-	<i>Il a reçu <u>de la</u> visite</i> <i>Nous avons bu <u>du bon vin</u></i>
<i>un / une / des</i>	-	+	<i>Il a reçu <u>une</u> visite</i> <i>Nous avons bu <u>un bon vin</u></i>
<i>le / la / les</i>	+	-	<i><u>La</u> visite (de sa fille) a été courte</i> <i>J'aime <u>le</u> vin</i>
<i>ce / cette / ces</i>	+	+	<i><u>Cette</u> visite a été courte</i> <i>J'aime <u>ce</u> vin</i>

7. Conclusion

Nous avons proposé une analyse pragmatique des articles français à l'aide de deux critères, la présupposition et la particularisation, qui permettent également d'intégrer le déterminant démonstratif. Ces critères suffisent, selon nous, pour différencier les fonctions des déterminants en question, en remplaçant la multitude de critères « réalistes » habituellement utilisés par les grammaires. En effet, selon l'approche préconisée, le référent est « construit » plutôt que « décrit », cette construction émanant de l'intention du locuteur et étant régulée par l'action interprétative de l'interlocuteur. La prise en compte de l'interlocuteur dans la construction du sens, en donnant à la dimension communicative un caractère plus complet, se reflète dans les fonctions que nous attribuons aux différents déterminants. L'emploi de l'article défini anticipe, ou impose, l'acceptation par l'interlocuteur du référent comme étant « acquis » (présupposé), alors que les articles indéfini et partitif indiquent le statut « nouveau » (non présupposé) du référent pour l'interlocuteur, ce qui fait que le référent est susceptible de mobiliser plus d'attention. L'article indéfini, outre la « non-présupposition », permet de « particulariser » le référent, en le rendant apte à recevoir un plus grand degré de focalisation qu'un référent construit avec l'article partitif à partir d'un même substantif (cf. *une visite* vs *de la visite* dans les exemples plus haut). Le déterminant démonstratif indique, quant à lui, que le référent est à la fois présupposé et particularisé. Ainsi, son emploi permet de mieux focaliser le référent que l'emploi de l'article défini (ex. *Va couper ces cheveux en premier ça fait crasse* vs *Tu vas te couper les cheveux et tu te présenteras bien propre devant elle*⁵¹).

Références

Bibliographie

Beyssade, C., "Existentielle (phrase)". *Sémanticlopédie*. http://www.semantique-gdr.net/dico/index.php/Existentielle_%28phrase%29.

⁵¹ nicoberto.free.fr/kader/Kader04fram.htm

- Charolles, M. (2002). *La référence et les expressions référentielles en français*. Paris : Ophrys.
- Corblin, F. (1987). *Indéfini, défini et démonstratif*. Genève : Droz.
- Douay, C. (2000). *Éléments pour une théorie de l'interlocution. Un autre regard sur la grammaire anglaise*. Presses Universitaires de Rennes.
- Ducrot, O. (1968). "La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition". *L'Homme*, vol. 88, n° 1. pp. 37-53. Disponible en ligne. www.persee.fr.
- Fraczak, L. (1998). *Description d'itinéraires : de la référence au texte*. Thèse de doctorat de l'Université Paris XI.
- Franckel, J.-J. & Paillard, D. (1989). "Aspects de la théorie d'Antoine Culioli". *Langages*, vol. 129. pp. 52-63.
- Fuchs, C. (1988). "Paraphrases prédictives et contraintes énonciatives". In Bès, G., Fuchs, C. & Baschung, K. (dir). *Lexique et paraphrase*. Presses Univ. Septentrion.
- Fuchs, C. & Léonard, A. M. (1980). "Éléments pour une étude comparée du déterminant Ø en anglais et en français". *Opérations de détermination – Théorie et description, Collection E.R.A. 642*, vol. 1. Paris : Université Paris 7.
- Galmiche, M. (1987). "Massif/comptable : de l'un à l'autre et inversement". In David, J. & Kleiber, G. (dir.). *Termes massifs et termes comptables*. pp. 63-77. Metz : Centre d'Analyse Syntaxique, Université de Metz.
- Gardiner, A. H. (1932). *The Theory of Speech and Language*. Oxford : Clarendon Press. (Traduction française par C. Douay, 1989, sous le titre *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique*. Presses Universitaires de Lille.)
- Gary-Prieur, M.-N. & Noailly, M. (1996). Démonstratifs insolites. *Poétique*, vol. 105. pp. 111-121.
- Gary-Prieur, M.-N. & Léonard, M. (1998). "Le démonstratif dans les textes et dans la langue". *Langue Française*, vol. 120. pp. 5-20.
- Kleiber, G. (1983). "Article défini, théorie de la localisation et présupposition existentielle". *Langue française*, vol. 57 pp. 87-105.
- Kleiber G. (2006). "Démonstratifs : emplois à la mode et *mode(s)* d'emploi". *Langue Française*, vol. 152. pp. 9-23.
- Larrivée, P. (2004). "Indéfinition et emploi du déterminant *des* chez des apprenants anglophones avancés du français langue étrangère". Étude non publiée.
- Jacques, F. (1985). *L'espace logique de l'interlocution, Dialogiques II*. Paris : PUF.
- Marandin, J.-M. "Présupposition du locuteur". *Sémanticlopédie*. http://www.semantique-gdr.net/dico/index.php/Pr%C3%A9supposition_du_locuteur.
- Martin, R. (1986). "Les usages génériques de l'article et la pluralité". In David, J. & Kleiber, G. (dir.). *Déterminants : syntaxe et sémantiques*. Paris : Klincksieck. pp. 187-202.
- Melis, L. (2003). *La préposition en français*. Paris : Ophrys.
- Rey-Debove, J. (1978). *Le métalangage : étude du discours sur le langage*. Paris : Le Robert.
- Rieger, M., Pellat, J.-Ch. & Rioul, R. (1999). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF (5ème édition).

Stalnaker, R. C. (1978). "Assertion", in Cole, P. (dir.) *Syntax and Semantics 9: Pragmatics*. New-York : Academic Press, pp. 315-332.

Victorri, B. & Fuchs, C. (1996). *La polysémie. Construction dynamique du sens*. Paris : Hermès.

Volochinov, V. N. / Bakhtine, M.⁵² (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Paris : Les Éditions de Minuit.

Wilmet, M. (2003). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot (3ème édition).

Grammaires

Baylon, Ch. & Fabre, P. (1995). *Grammaire systématique de la langue française*. Paris : Nathan (3e édition).

Béchade, H.-D. (1992). *Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain*. Paris : PUF.

Boularès, M. & Frérot, J.-L. (1997). *Grammaire progressive du français*, Paris : CLE International.

Eluerd, R. (2002). *Grammaire descriptive de la langue française*. Paris : Nathan/VUEF.

Grevisse, M. (1995). *Précis de grammaire française*. Louvain-la-Neuve : Duculot (30e édition).

Popin, J. (1993). *Précis de grammaire fonctionnelle du français, 1. Morphosyntaxe*. Paris : Nathan.

⁵² Étant donné l'incertitude concernant l'auteur réel de cet ouvrage, nous appliquons la notation proposée dans Todorov, T. (1981). *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*. Paris : Éditions du Seuil.